



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Questions familiales

Manuel d'organisation RAFam

Valable à partir du 1^{er} janvier 2019

État au 1^{er} décembre 2018

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Suivi des modifications, contrôle, approbation

Version	Date	Description, remarque	Nom ou rôle
0.1-0.4	23.6.2011	Première diffusion	Hah
0.5	19.9.2011	Modifications de la CdC	S34 et CdC
0.6	28.9.2011	Compléments après examen	Hah
1.0	22.11.2011	Compléments après séance de la commission d'exploitation stratégique	Hah
2.0	13.7.2018	Adaptations en fonction de la réorganisation des groupes de travail et de la réorganisation au sein de l'OFAS	PrI/Lur
2.0	13.09.2018	Approuvé par le groupe d'exploitation RAFam	Lur

Références

Sigle	Titre, source
D-RAFam	Directives relatives au registre des allocations familiales http://www.bsv.admin.ch/vollzug/documents/index/category:103/lang:fre
PED	Directives relatives à la plateforme d'échange de données (PED) http://www.extranet.ahv-iv.ch/ahv/00504/index.html?lang=fr Chapitre Comptabilité et révision

Table des matières

1	Introduction	3
2	Vue d'ensemble du système RAFam	3
3	Organisation	6
4	Fonctionnement, processus	10
5	Interfaces d'organisation	15
6	Annexe	17

Index des illustrations

Illustration 1: Aperçu du système dans son ensemble.....	4
Illustration 2 : Vue d'ensemble des organisations et organes participant au registre des allocations familiales	6
Illustration 3 : Représentation graphique des processus	10

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

1 Introduction

1.1 Objectif du document

Le présent manuel d'organisation décrit l'intégration du système informatique relatif au registre des allocations familiales (en tant que produit technique) dans l'organisation de l'utilisateur ainsi que les interfaces organisationnelles avec l'environnement.

1.2 Domaine d'utilisation et délimitation

Il présente l'exploitation du registre des allocations familiales (RAFam) du point de vue du donneur d'ordre, l'OFAS, et de l'exploitante, la Centrale de compensation (CdC). Il décrit également les interfaces avec les organes d'exécution en tant qu'utilisateurs et fournisseurs de données, ainsi que leur fonction au sein des organes chargés de l'exploitation. Les caisses de compensation pour allocations familiales décident librement de leur processus d'exploitation.

Par souci de simplification, les exigences en termes d'organisation et la description de l'organisation sont également intégrées dans le présent manuel.

2 Vue d'ensemble du système RAFam

Le registre des allocations familiales constitue la plateforme d'information centrale concernant les allocations familiales versées selon le droit suisse pour des enfants domiciliés en Suisse ou à l'étranger. Il est géré par la Centrale de compensation (CdC).

L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est le mandant responsable de l'exploitation du RAFam. Le présent manuel décrit l'organisation globale de l'exploitation et de l'utilisation de ce système en se concentrant sur les aspects relatifs au personnel, à l'infrastructure et au calendrier de travail.

L'illustration suivante offre une vue d'ensemble des participants, des processus et des composants de ce système, de son intégration au sein de l'organisation et des interfaces avec l'extérieur.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

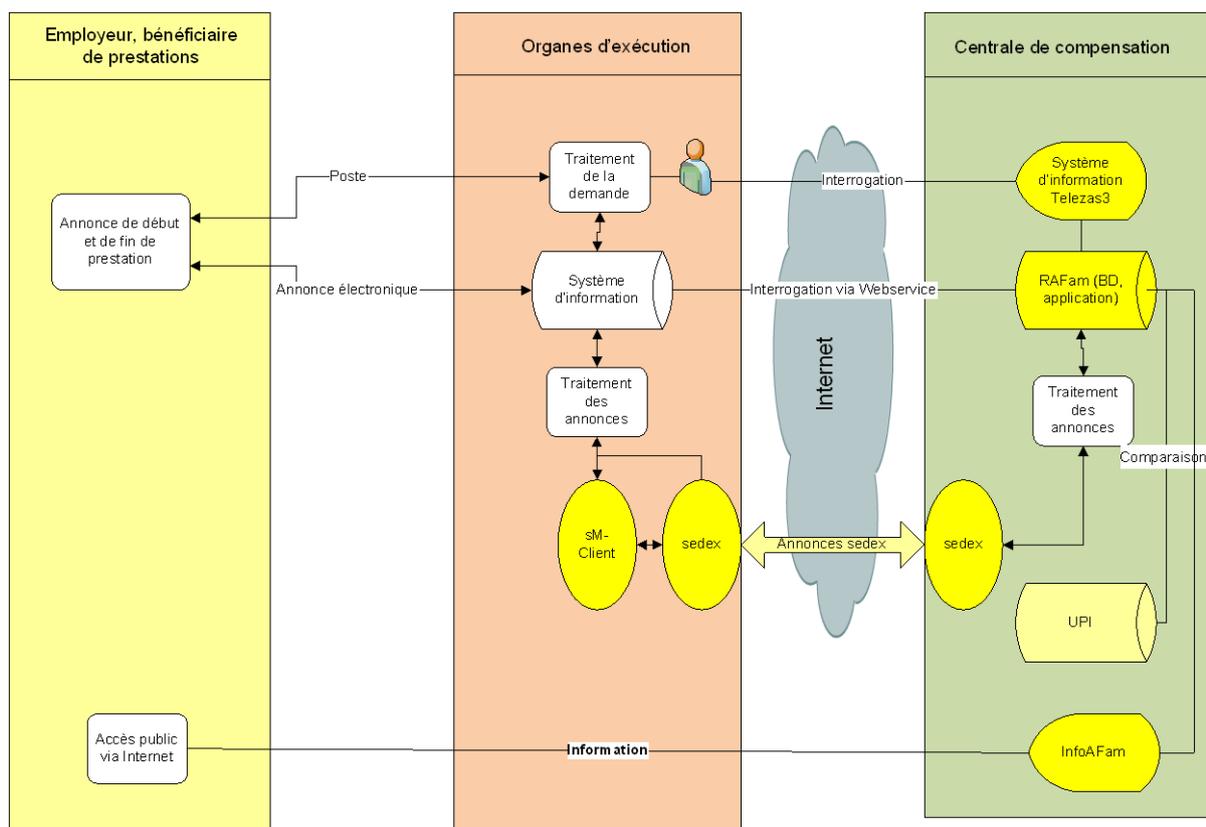


Illustration 1: Aperçu du système dans son ensemble

Le tableau suivant décrit ceux des composants du système jugés pertinents pour le présent manuel d'organisation. Ceux-ci figurent en jaune dans la représentation ci-dessus.

Composants	Description
RAFam	Application et base de données RAFam (auprès de la CdC)
Telezas3	Portail d'information permettant aux organes d'exécution d'interroger le registre des allocations familiales
Sedex	Secure Data Exchange : plateforme technique de la Confédération pour l'échange sécurisé et asynchrone de données
sM-Client	Sedex-Meldeclient : logiciel facilitant l'intégration de systèmes d'information avec sedex
Webservice	Système d'interrogation en ligne synchrone du RAFam
InfoAFam	Accès public au RAFam via Internet
UPI	Système d'information assurant la gestion du NAVS13 et des données personnelles associées

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Les principales interfaces entre les unités d'organisation, d'une part, et entre ces unités et les composants du système, d'autre part, sont :

Interface	Description	Compétence
Définition des annonces eCH0104 (tous les types)	Définitions XML pour l'échange des annonces entre les organes d'exécution et le RAFam	CdC
Cadre d'annonce eCH0058	Définition XML pour le cadre d'annonce au sein duquel les annonces sont échangées et intégrées dans les systèmes des organes d'exécution via le sM-Client Le concept détaillé relatif au format eCH-0058v4 ¹ sert de référence.	eCH
Enveloppe d'annonce eCH0090	Définition XML de l'enveloppe d'annonce sedex ; contient l'adressage et d'autres indications de base relatives au contenu de l'annonce	eCH et organisation d'exploitation sedex (OFS)
Interface vers le sM-Client	Définie par l'OFAS et la CSI ; elle se compose pour l'essentiel de eCH0090 et de eCH0058, ainsi que des répertoires sM-Client correspondants	OFAS et CSI
Interface entre les organes d'exécution et l'employeur ou le bénéficiaire de prestations (p. ex. interface électronique entre les organes d'exécution et les employeurs avec gestion de dossiers déléguée)	Appartient au domaine de compétence des organes d'exécution ; mise à disposition de formats d'échange de données entre les organes d'exécution et les employeurs (il n'y a pas d'échange d'annonces électronique avec les bénéficiaires de prestations)	Organes d'exécution
Application Telezas3	GUI (graphical user interface) Web permettant notamment aux organes d'exécution de consulter le RAFam	CdC
Application InfoAFam	GUI Web permettant au public de consulter le RAFam	CdC
Webservice pour la consultation du RAFam	Interface d'échange de données de type webservice, utilisée pour la consultation automatisée du RAFam à partir des systèmes informatiques des organes d'exécution	CdC

Lors de modifications techniques ou portant sur l'organisation, il y a lieu de vérifier, à l'aide de cette vue d'ensemble, quels composants du système et quelles interfaces sont concernés, afin de coordonner les activités avec les organes compétents.

¹ <https://www.bsvlive.admin.ch/vollzug/documents/view/4247/lang:deu/category:196/viewlang:fre>

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

3 Organisation

Le schéma ci-dessous montre toutes les organisations, tous les organes et toutes les instances jouant un rôle dans l'exploitation du RAFam.

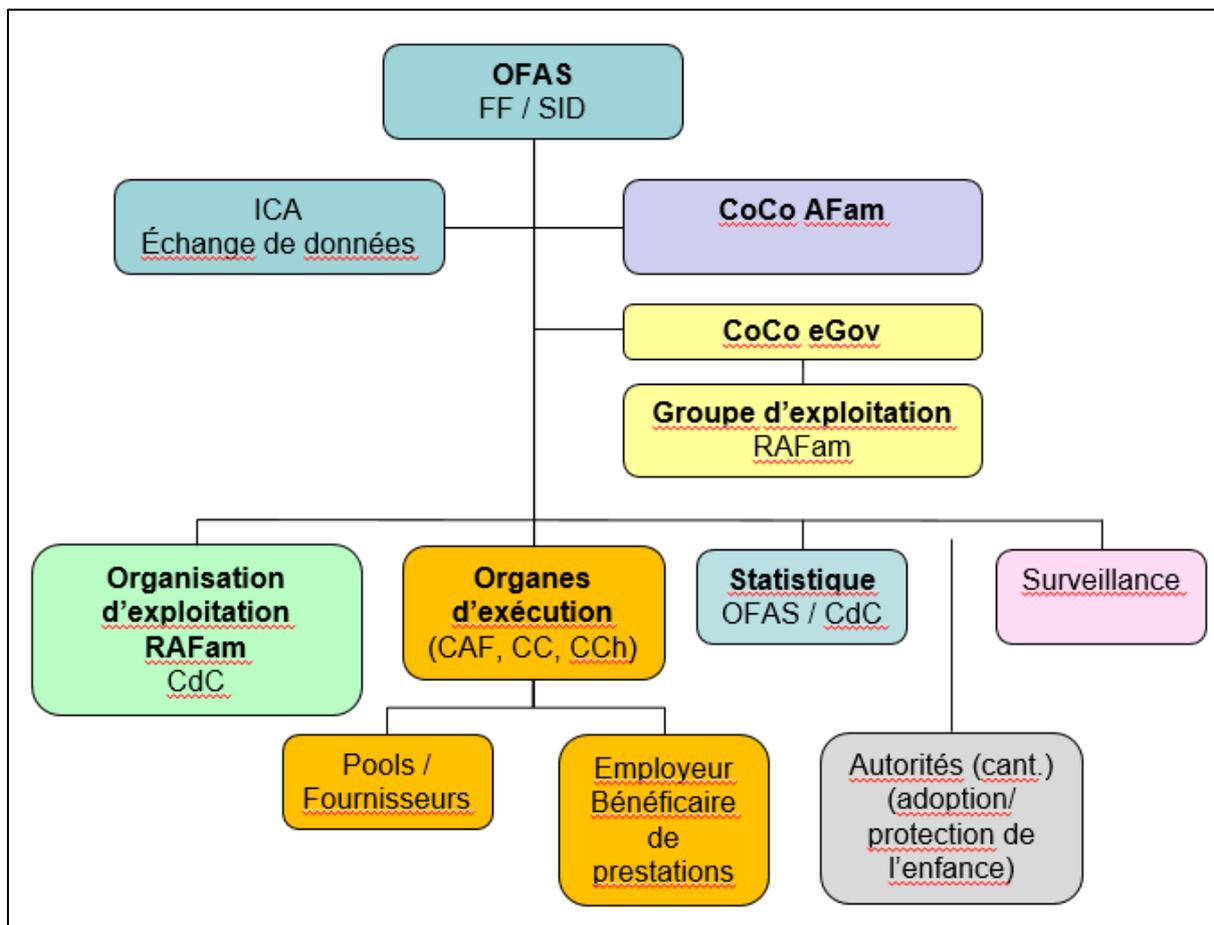


Illustration 2 : Vue d'ensemble des organisations et organes participant au registre des allocations familiales

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

3.1 Composition et tâches des unités d'organisation

Organisation	Composition	Tâches et obligations
Surveillance de l'exploitation FGG/QF (OFAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du domaine FGG/QF (OFAS) - Responsable technique RAFam (OFAS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance de l'application des dispositions légales relatives au RAFam - Décisions concernant l'adaptation des dispositions légales concernant le RAFam et responsabilité dans le cadre des processus de décision politiques s'y rapportant - Compétence dans les questions juridiques relatives aux allocations familiales et au RAFam - Haute surveillance du RAFam - Planification stratégique - Responsabilité de la communication vis-à-vis du public (Internet) - Transmission des informations juridiques et stratégiques aux organes d'exécution, bulletin d'information - Conduite CoCo AFam - Décision en cas d'escalade
MASS/SID (OFAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable technique RAFam MASS/SID 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du groupe de gestion RAFam - Représentation au sein de la CoCo eGov - Définition des exigences liées aux processus d'exploitation - Assurance et vérification des comptes-rendus (<i>reporting</i>) et de l'AQ - Coordination des processus globaux de changement - Coordination sedex / sM-Client
CoCo AFam	<ul style="list-style-type: none"> - Direction du domaine FGG/QF(OFAS) - Responsable technique RAFam (OFAS) si nécessaire - Représentation des organes d'exécution (CCCC, ACCP, CAF 14a) ainsi que CdC et CCh seco si nécessaire - MASS/SID (OFAS) si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Organe consultatif de la surveillance de l'exploitation - Recommandations relatives aux modifications de dispositions légales - Recommandations concernant les questions d'exploitation de nature stratégique - S'assure de la communication au sein des associations et des conférences des organes d'exécution (avec la CoCo eGov)
CoCo eGov	<ul style="list-style-type: none"> - Direction MASS (OFAS) - Responsable technique RAFam FGG/QF - Responsable technique RAFam MASS/SID - CdC - Représentants de l'association eAVS/AI, CCCC, ACCP et COAI 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure de la communication au sein des associations et des conférences des organes d'exécution (avec la CoCo AFam) - Coordination des changements du RAFam avec les autres projets dans un portefeuille commun OFAS/CdC/eAVS/AI

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Organisation	Composition	Tâches et obligations
	<ul style="list-style-type: none"> - Représentants des autres domaines de l'OFAS 	
Groupe de gestion RAFam (relève de la Commission de coordination eGov)	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable technique RAFam MASS/SID (OFAS) - Responsable technique RAFam FGG/QF - Représentation des organes d'exécution et de leurs pools (CdC, CCCC, ACCP, CAF 14a, CCh seco, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation des unités organisationnelles (c.-à-d. des organes d'exécution ou des pools) - Communication d'informations, thèmes et préoccupations de son organisation - Recommandations en matière de gestion du changement - Information de ses organes concernant les travaux et les décisions de la commission d'exploitation technique
ICA PED (OFAS) cf. aussi chap. 5.6	Direction de domaine MASS/SID (OFAS)	<ul style="list-style-type: none"> - Instance de coordination et d'autorisation PED - Coordination avec les projets et les processus de changement utilisant la plateforme d'échange de données - Consultation relative à la gestion du changement concernant le RAFam - Communication de la planification des modifications concernant l'échange de données - Détermination de la part des coûts d'exploitation sedex et sM-Client pour le RAFam sur la base du décompte annuel sedex et des développements sM-Client - Définition des exigences d'utilisation concernant la gestion du portefeuille de services
Organisation d'exploitation RAFam (CdC)	<ul style="list-style-type: none"> - CdC Direction du domaine Registre - CdC Direction du Bureau de contrôle - CdC Personnel du Bureau de contrôle - CdC Responsable(s) d'application 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité et exploitation des applications informatiques du RAFam (propriétaire des données) - Organisation des processus de gestion des services (gestion des incidents et gestion des problèmes) - Responsabilité et exploitation du Bureau de contrôle - Organisation de la gestion du changement - Garantie de la qualité - Etablissement du budget d'exploitation - Surveillance de l'exploitation technique - Conseil et assistance - 1er et 2e niveaux d'assistance pour les organes d'exécution - Compétence relative aux questions techniques d'organisation (pas de renseignements juridiques ni d'informations aux employeurs et aux bénéficiaires de prestations) - Traitement des exceptions (erreurs, exceptions relatives à l'accès public)

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Organisation	Composition	Tâches et obligations
		<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge et gestion des demandes de modifications - Information et communication continue à l'attention de tous les organes concernés (via page Internet de la CdC) - Mise en œuvre du reporting et du controlling
Organes d'exécution	Personnel des organes d'exécution et des pools	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des allocations familiales - Exploitation des systèmes d'information internes - Annonces au registre - Traitement des annonces en retour du registre - Renseignements transmis à l'employeur ou au bénéficiaire de prestations
Statistique	Division MASS de l'OFAS et CdC	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement des évaluations statistiques conformément aux exigences de l'OFAS
Autorités (cant.)	Autorités cantonales compétentes	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures dans le cadre de l'art. 18c OAFam
Surveillance	Autorités cantonales compétentes ou autorité fédérale	<ul style="list-style-type: none"> - Escalade en cas de dysfonctionnement des organes d'exécution

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales
Résultat	Manuel d'organisation

4 Fonctionnement, processus

4.1 Vue d'ensemble des processus

L'IT Infrastructure Library (ITIL) est un recueil des « bonnes pratiques ». Elle décrit les processus nécessaires à l'utilisation d'une infrastructure informatique, son organisation et ses instruments. L'organisation du RAFam est définie et décrite comme suit en référence à l'ITIL :

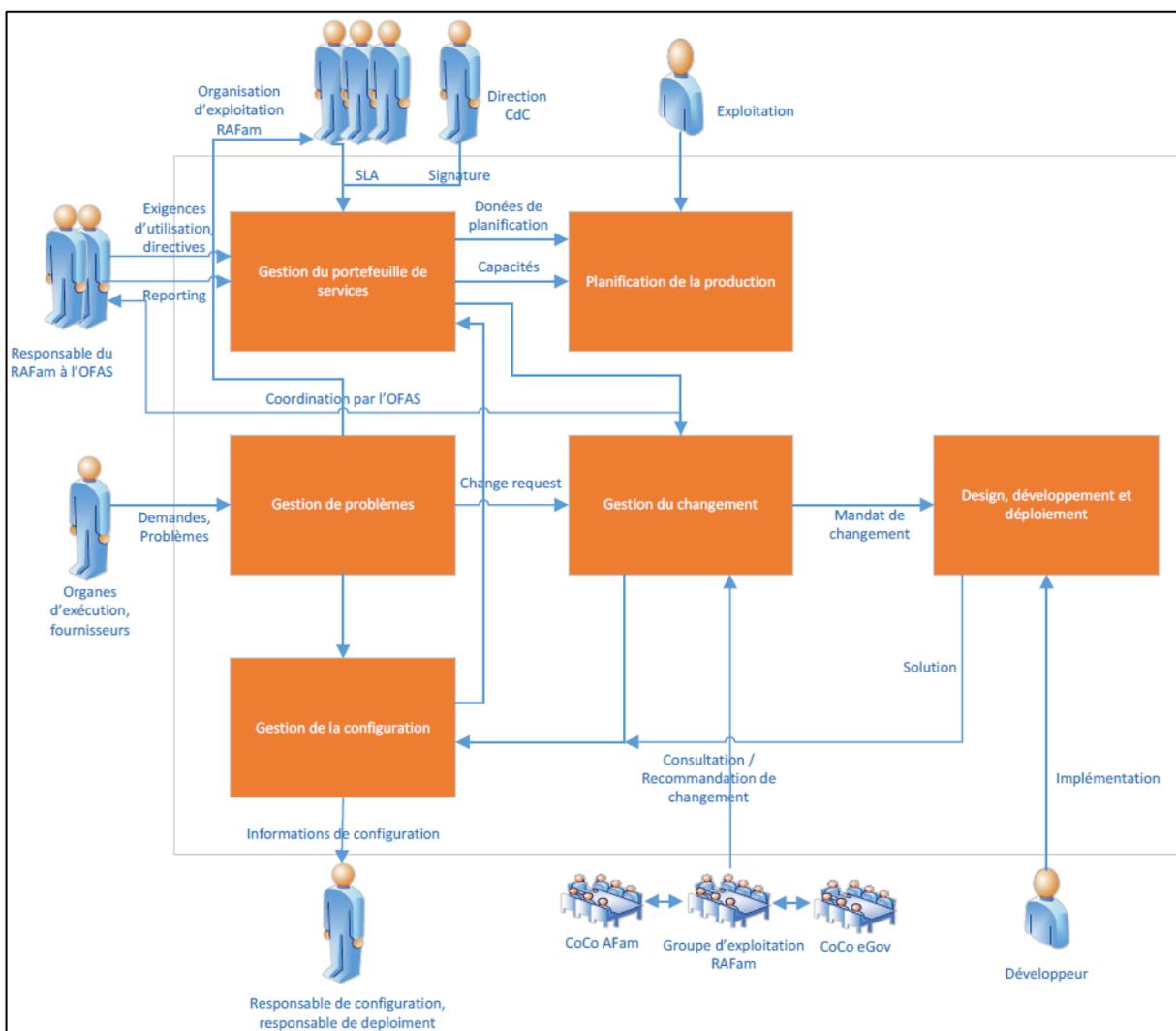


Illustration 3 : Représentation graphique des processus

Les chapitres et tableaux suivants décrivent les processus avec les différents rôles, les responsabilités, ainsi que les mesures d'assurance qualité, assorties d'indicateurs mesurables.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

4.2 Gestion du portefeuille de services

Les conditions et les exigences relatives à l'exploitation du RAFam sont définies dans ce processus. Les conditions d'utilisation sont fixées par les services compétents de l'OFAS (FGG/QF et MASS/SID). Le contrôle s'effectue par le biais d'un système d'assurance qualité prévoyant des comptes rendus réguliers (CdC) et la mesure d'indicateurs définis.

Responsabilité	Ce processus est placé sous la responsabilité de l'organisation d'exploitation du RAFam de la CdC. Celle-ci en régit elle-même l'organisation et les processus. Le principal sous-processus comportant des interfaces avec l'extérieur est le compte rendu (<i>reporting</i>) à l'OFAS
Assurance qualité technique et d'exploitation	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'erreurs du système (par ex. non-fonctionnement du traitement journalier) • Disponibilité (uptime) et utilisation de Telezas3, d'InfoAFam et de Webservice² • Annonce de problèmes (nombre, type, effet, etc.), mesures et délais • Niveau de référence en matière de coûts (ou autre indicateur de coût ou d'utilité)
Assurance qualité métier	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et type de conflits résolus et ouverts dans le RAFam (avec comparaison de périodes et tendance)

4.3 Gestion des problèmes

Ce processus comprend en premier lieu la gestion des incidents et des problèmes rencontrés par les divers processus d'assistance. Il définit la manière de résoudre les problèmes et les réponses à apporter. Il inclut également la mise à disposition d'un point de contact et d'adresses de référence (SPOC - Single point of contact) ainsi que la prise en charge et le traitement des demandes des organes d'exécution (CAF, CC, CCh, pools, fournisseurs).

Responsabilité	Ce processus est placé sous la responsabilité de l'organisation d'exploitation du RAFam de la CdC. Elle est compétente pour définir son organisation et ses processus. Le sous-processus le plus important avec un interface vers l'extérieur est l'exploitation Bureau de contrôle du RAFam.
Assurance qualité	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de problèmes (nombre, type, effet, etc.), mesures et délais • Qualité du traitement des demandes • Genre et nombres de change requests provenant d'erreurs (Les demandes de modifications ne résultent qu'en partie d'erreurs et peuvent également être la conséquence de nouvelles attentes) • Satisfaction des organes d'exécution (<i>déf. critères de mesures</i>)

² Non mesurable à l'heure actuelle ni dans un proche avenir.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

4.4 Planification de la production

L'organisation d'exploitation RAFam (CdC) définit les bases et les conditions générales des processus de travail pour l'exploitation des éléments du système (RAFam, Telezas3, InfoAFam, Webservice, etc.). Elle s'assure de leur exécution. Elle surveille la qualité, intervient dans des situations exceptionnelles et garantit l'établissement des rapports à l'attention de la gestion du portefeuille de services.

Responsabilité	Ce processus est placé sous la responsabilité de l'organisation d'exploitation du RAFam de la CdC. Elle est compétente pour définir son organisation et ses processus.
Assurance qualité	Indicateur: <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité des systèmes (uptime) et temps de réponse

4.5 Gestion du changement

Ce processus définit la manière de planifier et d'introduire les changements. La mise en œuvre des changements est décrite dans le processus « design, développement et déploiement » (cf. chap. 5.5). Concernant la planification des changements, il doit être tenu compte des conditions-cadre propres au processus de budgétisation au sein de l'Administration fédérale.

Une part importante de la gestion du changement consiste à réceptionner et traiter les besoins de modifications (change requests) des différents services tels que la surveillance d'exploitation de l'OFAS, le groupe de gestion RAFam, CoCo eGov et CoCo AFam, le portefeuille de services et la gestion des problèmes par l'organisation d'exploitation RAFam. Le processus de changement contient les tâches partielles suivantes :

- Définition de la fréquence de changement générale : Normalement au maximum deux changements par année avec une date d'introduction au printemps (1^{er} avril) et en automne (1^{er} octobre) sont prévus. Là où cela est nécessaire, les dépendances avec d'autres systèmes et leur processus de changement doivent être cordonnés assez tôt.
- Elaboration d'une requête en changement par écrit, et autorisation formelle par l'instance délivrant les autorisations.
- Définition des responsabilités pour le changement (organisation de la gestion du changement).
- Contrôle des risques et mesures afin de réduire les risques.
- Mesures d'assurance qualité.
- Coordination avec des processus de changement apparentés (sedex, sM-Client).
- Planification écrite du changement avec planification de la phase de migration et de mise en production ainsi que la coordination avec la gestion de la configuration pour les tests et le rollout.
- Mise en œuvre des mesures d'information et communication.
- Reporting régulier sur l'évolution donné aux organes.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Responsabilité	Ce processus est placé sous la responsabilité de l'organisation d'exploitation du RAFam de la CdC. Elle est compétente pour définir son organisation et ses processus. Elle assure en outre une communication appropriée avec les organes prévus de l'organisation générale en ce qui concerne les changements planifiés et à réaliser ainsi que leurs effets sur les organes d'exécution.
Assurance qualité	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Ratio changements réalisés / changements retenus, avec prise en compte des paramètres « budget disponible » et « écart temporel entre soumission du change et sa disponibilité en production » • Qualité des changements (<i>définition de critères de mesures</i>)

La CdC transmet aux organes d'exécution les points de contact et la procédure pour les demandes de modifications (change requests). Celles-ci sont collectées par le bureau de gestion, avant de faire l'objet de discussions et de délibérations au sein du groupe de gestion RAFam et ensuite au sein de la CoCo eGov. Les demandes de modifications sont en outre présentées pour information à la CoCo AFam. La compétence décisionnelle relative à la réalisation des demandes de modifications est réglée comme suit :

- La direction de l'organisation d'exploitation de la CdC prend elle-même les décisions relatives aux modifications ne concernant que l'exploitation du RAFam au niveau de la CdC et n'ayant aucun effet extérieur sur les organes d'exécution et l'échange de données.
- En revanche, tous les changements ayant un effet extérieur, en particulier lorsqu'ils concernent l'échange de données, doivent faire l'objet d'une discussion au sein du groupe de gestion RAFam et ensuite au sein de la CoCo eGov. Ils doivent en outre portés à la connaissance de la CoCo AFam et être approuvés par l'OFAS.

Les modifications affectant l'échange de données ou l'interface d'échange de données doivent être coordonnées à temps avec l'ICA PED de l'OFAS, afin que celle-ci puisse assurer l'harmonisation avec les autres systèmes et éléments de l'échange de données.

4.6 Gestion de la configuration

La gestion de la configuration définit et gère tous les éléments de configuration (configuration items-CI) nécessaires au service informatique du RAFam, soit : les services, l'équipement et les programmes informatiques, la documentation y relative (processus, SLA), voire le personnel et les bâtiments concernés. Sont également comprises dans ce processus les listes identifiant les organes d'exécution et les utilisateurs avec leur numéro et leurs autorisations. La gestion de la configuration définit conjointement avec la gestion du changement la procédure de test et d'introduction.

Responsabilité	Ce processus est placé sous la responsabilité de l'organisation d'exploitation du RAFam. Elle est compétente pour définir son organisation et ses processus.
----------------	--

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Assurance qualité	Indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> • Documentation complète des éléments de configuration et de leurs processus d'administration • Situations d'exception résultant d'une gestion insuffisante de la configuration • Qualité des processus de déploiement
-------------------	--

Procédure de test

La CdC possède deux environnements de tests du système. Un environnement « Fachtest » destiné aux tests métier sur le réseau interne de la Confédération et connecté au réseau de tests de Sedex (accessible par le biais de l'adresse sedex T6-600000-1). Un environnement « AQ » destiné aux tests de charge (usage interne à la CdC) et déployé, comme celui de production, dans l'environnement SSZ accessible aux caisses.

Les caisses qui veulent tester l'échange de données avec le registre peuvent le faire en utilisant l'environnement « Fachtest » avec l'adresse sedex T6-600000-1. La banque de données de ce système est en principe vide et doit/peut être remplie avec des cas test par les CAF elles-mêmes. Les traitements dans le système test fonctionnent trois fois par jour (jours ouvrés - 9h, 12h, 15h). L'ensemble des annonces de retour sont également envoyées à l'adresse test sedex des CAF. Le système « Fachtest » est en principe à disposition des organes d'exécution en tout temps. Il n'existe toutefois aucune garantie concernant la disponibilité. Dans l'environnement de test, seules sont traitées les annonces qui contiennent la valeur « true » dans l'élément « testDeliveryFlag ».

Pour tester le Webservice, les caisses devront se connecter à l'environnement « AQ » (pour des raisons de sécurité) et utiliser l'URL d'appel spécifique à cet environnement. La banque de données de ce système sera périodiquement resynchronisée sur celle du système de production. Ce système est en principe à disposition des caisses à tout moment.

La définition de ces environnements de test est conforme à la stratégie architecturale de l'OFIT, et peut faire l'objet de changements. Le cas échéant, les organes d'exécution seront informés des changements de configuration.

Procédure de Rollout

Rollout signifie dans ce contexte la mise à disposition et la livraison des composants du système nécessaires à l'exploitation du RAFam. En particulier il s'agit de définitions pour l'échange de données (XSD, XSLT, XHTML), de composants du logiciel pour l'exploitation de sedex et du sM-Client. Cela inclut les certificats, les autorisations d'accès et les définitions des interfaces, etc.

Les processus de rollout sont définis par les composants livrés.

- Les définitions des données et les logiciels sont mis à disposition des organes d'exécution par le biais d'internet. Les adresses et les données d'accès y relatives seront communiqués en conséquence.
- La livraison des certificats et des autorisations d'accès est définie conformément aux standards de sécurité USIC.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

5 Interfaces d'organisation

5.1 Exigences d'utilisation, directives

Les exigences d'utilisation définissent les objectifs et les conditions-cadre pour l'exploitation du RAFam ainsi que les services d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Elles sont définies dans les directives relatives au registre des allocations familiales (D-RAFam).

La responsabilité du budget d'exploitation incombe entièrement à la CdC.

5.2 Reporting

Le contenu et la périodicité des comptes rendus de la CdC à l'OFAS sont fixés comme suit :

#	Thèmes	Périodicité
2	Comptes-rendus relatifs aux indicateurs de qualité et de quantité effectifs, comparés aux objectifs découlant des exigences d'utilisation et des directives	2 fois par an
3	Comptes-rendus lors de situations exceptionnelles comme la non-disponibilité du système, les pannes, les erreurs, etc.	en cas d'évènement

5.3 Point de contact pour le RAFam

Le point de contact pour l'ensemble des questions pratiques concernant le RAFam est le bureau de gestion de la CdC. Ce dernier est responsable pour tout ce qui touche à l'organisation du point de contact et à la communication nécessaire envers les organes d'exécution. L'adresse centrale de contact à la CdC pour toute question concernant le registre des allocations familiales est : famzreg@zas.admin.ch.

5.4 Informations de configuration

La gestion de la configuration est organisée par la CdC. En cas de modification des éléments de configuration ayant un impact externe, il convient d'informer suffisamment tôt les organes d'exécution et de convenir avec eux d'une planification de mise en œuvre réaliste. Cela peut être le cas des modifications suivantes :

- Changements apportés aux interfaces d'échange de données (XML, XSD, XSLT, XHTML, etc.)
- Modification des interfaces utilisateurs (GUI)
- Changements
- Modification des listes d'utilisateurs et des listes de codes
- etc.

5.5 Design, développement et déploiement

Ce processus relève de la compétence de la CdC. Le mandat de modification constitue l'interface d'organisation avec processus de changement. La CdC établit un rapport à l'attention de l'OFAS dans le cadre du reporting.

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

5.6 Instance de coordination et d'autorisation pour l'échange de données (ICA)

L'échange de données dans le cadre du RAFam se fonde sur la plateforme d'échange de données sedex le et sM-Client de l'AVS/AI. L'ICA de l'OFAS (MASS/SID) est responsable de l'exploitation de cette plateforme. Toutes les questions et les activités (*change requests*, *changes*, etc.) concernant l'échange de données (PED) doivent donc être coordonnées avec cette dernière. Les directives relatives à la plateforme d'échange électronique de données (PED) des caisses de compensation AVS et des offices AI³ décrivent les tâches de cette instance et livrent un aperçu de ses activités.

³ 318.106.07

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

6 Annexe

6.1 Glossaire

Terme	Signification
Change	Terme de l'ITIL désignant la mise en œuvre standardisée de modifications de systèmes d'information
InfoAFam	Accès public en ligne à certaines données du RAFam
ITIL (IT Infrastructure Library)	L'IT Infrastructure Library (ITIL) est un recueil de « bonnes pratiques » pour la gestion d'un service d'information mentionnées dans différents ouvrages, de facto considéré à l'échelle internationale comme une norme applicable dans de nombreux domaines. Un ensemble de règles et de définitions décrit les processus nécessaires à l'exploitation d'une infrastructure informatique, sa structure d'organisation et ses instruments.
sedex	Secure data exchange : logiciel de la Confédération pour l'échange sécurisé de données
sM-Client	Sedex-Meldeclient : composant logiciel facilitant l'intégration de systèmes informatiques des organes d'exécution avec sedex
Telezas3	Portail d'information permettant aux organes d'exécution de consulter les registres de la CdC (et en particulier le RAFam)
Webservice	Programme informatique permettant la communication et l'échange de données entre systèmes et applications hétérogènes dans des environnements distribués. Il s'agit donc d'un ensemble de fonctionnalités exposées sur Internet ou sur Intranet, par et pour des applications ou machines, sans intervention humaine et de manière synchrone. (Source : wikipedia)

6.2 Abréviations utilisées

Abréviation	Signification
ACCP	Association suisse des caisses de compensation professionnelles
CAF	Caisse de compensation pour allocations familiales (organe d'exécution)
CC	Caisse de compensation (organe d'exécution)
CCCC	Conférence des caisses cantonales de compensation
CCh	Caisse de chômage (organe d'exécution)
CdC	Centrale de compensation
CI	Configuration item : élément de configuration
CoCo eGov	Commission de coordination eGov
CoCo AFam	Commission de coordination Allocations familiales
CSI	Conférence suisse des impôts : partenaire de l'AVS/AI pour le développement de logiciels sM-Client

Projet	Exploitation du registre des allocations familiales	
Résultat	Manuel d'organisation	

Abréviation	Signification
OFAS MASS	Domaine Mathématiques, analyses, statistiques et standards de l'OFAS
eCH	Association chargée de définir des normes de cyberadministration (www.ech.ch) sous la conduite de l'USIC (Unité de stratégie informatique de la Confédération)
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFAS FGG	Domaine Famille, générations et société de l'OFAS
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
GUI	Graphical user interface : interface graphique utilisateur
ICA	Instance de coordination et d'autorisation pour l'échange de données (domaine V+S de l'OFAS)
QF	Secteur Questions familiales (domaine FGG)
RAFam	Registre des allocations familiales
SID	Secteur Standards, systèmes d'information et échange de données SID (domaine MASS)
SPOC	Single point of contact : interlocuteur unique
UPI	Base de données Unique person identification : registre central suisse de personnes avec indication du NAVS13
USIC	Unité de stratégie informatique de la Confédération
XML	Extensible markup language (langage standardisé de balisage des données)